



Paris, le 27 novembre 2014

Objet : Préavis de grève national

Madame la Ministre,

Le 2 décembre prochain, une journée de grève et d'action nationale aura lieu pour la défense du service public de l'archéologie préventive.

Le Syndicat Autonome du Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhéna, affilié à la Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale (**FA-FPT**) elle-même affiliée à la Fédération Autonome de la Fonction Publique (**FA-FP**), se joint à l'appel des organisations SGPA CGT-Culture, SUD Culture Solidaires, Snac-FSU et CNT-CCS en déposant un préavis de grève de 0 à 24 heures **pour la journée du mardi 2 décembre 2014** afin d'obtenir satisfaction sur les revendications suivantes :

En urgence :

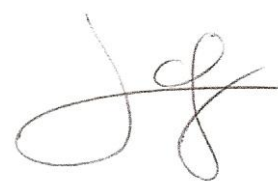
- Abandon de la mesure 14 des 50 nouvelles mesures de simplification ;
- Consolidation du financement par une amélioration de la liquidation de la RAP et par une meilleure mutualisation du financement des fouilles ;
- Renforcement des effectifs des SRA et ouverture du concours annulé en 2014, dès le premier trimestre 2015 ;
- Renforcement, par voie réglementaire si nécessaire, du contrôle des opérateurs privés, et notamment sur leur capacité financière à réaliser des fouilles d'archéologie préventive ;
- Instauration du principe financements publics - opérateur public : être l'opérateur (INRAP et services territoriaux d'archéologie) de tous les projets dont le ministère de la Culture et les collectivités territoriales ont la maîtrise d'ouvrage, directement ou indirectement par ses établissements publics ;
- Mise en place dès le début d'année 2015, du groupe de travail interministériel/associations d'élus en vue de donner corps au pôle public de l'archéologie préventive (SRA, INRAP, collectivités territoriales, CNRS, Universités ...) avec comme mission de mettre fin à toute concurrence commerciale entre services publics, et de réfléchir sur l'évolution des statuts des personnels en vue de favoriser les passerelles, partenariats et collaborations scientifiques entre ces institutions.

Madame Fleur PELLERIN
Ministre de la Culture
et de la Communication
3 rue de Valois
75001 PARIS

Réformes structurelles :

- Maîtrise d'ouvrage publique pour les fouilles archéologiques ;
- Fin du système de concurrence commerciale en archéologie préventive qui entraîne un dumping social et scientifique toujours plus fort et une intégration dans le service public des personnels du privé ;
- Maintien des services régionaux de l'archéologie, des services territoriaux d'archéologie et de l'ensemble de leurs missions au niveau territorial actuel et refus des mutations non volontaires ;
- Renforcement du rôle essentiel et des missions du CNRA et des CIRA et la garantie de leur indépendance.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.



Bruno COLLIGNON